

PRÉFET DE L'ISÈRE

## COMPTE-RENDU DE DESTRUCTION À TIRS DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS

A retourner dès la fin des opérations

CAMPAGNE : 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

COMMUNE DE (un compte-rendu par commune) : .....

Titulaire de l'autorisation ou déclarant : ..... - Président de l'AICA

ESPÈCE	Période	Nombre d'animaux tués	
		en réserve	hors réserve
<b>CORBEAU FREUX</b>	du 1/07/2018 au 31/07/2018 et du 1/03/2019 au 30/06/2019		
<b>CORNEILLE NOIRE</b>	du 1/07/2018 au 31/07/2018 et du 1/03/2019 au 30/06/2019		
<b>RENARD</b>	du 1/07/2018 à l'ouverture générale et du 1/03/2019 au 30/06/2019		
<b>RAGONDIN</b>	du 1/07/2018 à l'ouverture générale et du 1/03/2019 au 30/06/2019		
<b>RAT MUSQUE</b>	du 1/07/2018 à l'ouverture générale et du 1/03/2019 au 30/06/2019		
<b>FOUINE</b>	Du 01/03/2018 au 31/03/2018		

A

, le

Signature

A transmettre à la Direction Départementale des Territoires le 30 septembre au plus tard par courrier (Service Environnement – 17 Boulevard Joseph Vallier - BP 45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9), par fax (04 56 59 42 49) ou par mail ([ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr](mailto:ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr))

Pour tout renseignement, appelez la D.D.T. 38 - ☎ 04 56 59 42 45